Bretagne, *de la part de ſes amis & de ſes ennemis, ce reſpect & cette conſidération qui lui appartiennent à ſi juſte titre.*

MYLORDS ET MESSIEURS,

APrès les exemples de juſtice qui ont été trouvés néceſſaires, j'ai profité avec plaiſir de la premiere occaſion que j'ai eue de faire ce qui étoit plus conforme à ma propre inclination, ſavoir, d'accorder un Acte de grace. *Le bon effet que je m'en promets, eſt de conſolider les playes qui ont été faites, & de rétablir la tranquillité du Royaume; d'autant plus que par cet Acte, le grand nombre de ceux que la ſéduction avoit détournés de leur devoir, ſe retrouvent en ſûreté & rétablis dans la joüiſſance du bénéfice de ces mêmes Loix qu'ils avoient entrepris de renverſer. J'eſpére que la juſte ſenſibilité d'une grace à laquelle ils ne s'attendoient pas encore, les portera à y répondre par des ſentimens de fidélité & de gratitude, tels que le devoir leur en impoſe l'obligation.*

Comme ce Parlement doit néceſſairement ſe diſſoudre dans peu, & que rien ne ſauroit dans la conjoncture préſente donner plus de poids & de crédit à nos affaires du dehors, que de faire connoître combien je puiſſe compter ſur l'affection de mon peuple, j'ai jugé qu'il étoit à propos de convoquer bientôt un nouveau Parlement. Mais je me croirois inexcuſable, ſi je me ſéparois de celui-ci, ſans vous y faire en public mes remerciemens des preuves fréquentes & ſignalées que vous m'avez données de vôtre fidélité inviolable & de vôtre affection à ma perſonne & à mon gouvernement, auſſi-bien que de vôtre attachement inaltérable au véritable intérêt de vôtre Patrie & à la ſucceſſion Proteſtante dans ma famille. Par la bénédiction divine & vôtre vi-